

NOTE D'INFORMATION

Mars 2014

> 26 <

31/03/14

CHAMPIONNAT DE LIGUE ESCRIME ARTISTIQUE SAMEDI 10 MAI 2014

Les horaires et le lieu vous seront donnés ultérieurement

Inscriptions à l'aide du formulaire ci-joint
et sur l'Extranet (niveau Championnat de Ligue, arme épée, catégorie de Pupille à Vétéran)

Inscription individuelle des participants :
avant le **jeudi 24 avril à 23h59 sur l'Extranet**
et date limite de réception des documents.

Tarif inscription : **10 + 2 €uros**

Rappel du règlement des CL d'Esclime Artistique :

Article 7 - Les conditions de participation

Tout club, toute association, affilié à la ligue d'escrime de Créteil peut s'inscrire au championnat de Ligue.

L'inscription se fait sous les conditions suivantes :

- chaque participant doit être titulaire de la licence FFE (Fédération Française d'Esclime),
- l'inscription doit se faire sous la responsabilité d'un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au registre national des certifications professionnelles (RNCP) : Brevet d'Etat (BEES), ou d'un Diplôme d'Etat (DEJEPS, DESJEPS, ou d'un Brevet professionnel (BPJEPS titulaire de l'UC 10 escrime artistique) délivrant physiquement un enseignement dans le club concourant.

Un tel enseignant peut encadrer un ou plusieurs clubs ou associations, du moment que les critères ci-dessus énoncés sont respectés.

Tout candidat ne peut concourir que pour un seul club (celui où il est licencié), ou une seule association, et peut participer à un ou plusieurs numéros au sein de cette association ou de ce club, dans les conditions déterminées à l'Article 8 "Nombre de numéros présentés". Le niveau souhaité pour chaque candidat doit être « équivalent » au diplôme de Rapière de Bronze (ce diplôme sera demandé dès 2015).

Toute association ou tout club inscrit au Championnat de Ligue devra présenter un ou plusieurs numéros dans l'une des catégories énoncées à l'Article 4, à laquelle il associera une époque déterminée à l'Article 5.

Article 9 - Inscription

Les dates, les lieux et le règlement du championnat seront envoyés à la Commission d'Esclime Artistique Fédérale et aux clubs par l'intermédiaire d'une circulaire. Prévue le 10 mai 2014.

Les clubs, associations intéressés par une participation devront remplir la fiche d'inscription ci-jointe en dernière page et devront s'acquitter des droits d'inscription, le tout est à envoyer à la ligue d'escrime de Créteil.

Article 10 - Les engagements

Les droits d'inscriptions sont fixés à 12 euros par engagé, ce montant figure dans le dossier d'inscription et devra être réglé lors du retour du dossier à l'organisateur.

Les engagements se feront auprès de l'organisateur sur un bulletin prévu à cet effet et communiqué avec le dossier d'inscription.



Tout engagement non conforme ne sera pas enregistré et le club prévenu.

Après la date de clôture des engagements :

- aucun changement ne pourra être effectué dans le choix de l'époque ou de la catégorie,
 - aucune modification numérique ne pourra être apportée dans la catégorie choisie.
- Le remplacement d'un participant pourra être effectué en cas de force majeure, sur justificatif.
Tout cas litigieux sera statué par le Directoire Technique (voir Article 22 "Cas litigieux").

✓ Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission par mail à Stephanie.bainville@leac-escrime.fr (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.**

✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

Fiche d'inscription au Championnat de Ligue d'Escrime Artistique -1/2- 10 mai 2014

Date limite de réception du document : jeudi 27 avril 2014

Merci de bien vouloir remplir cette fiche autant de fois que vous présenterez des catégories différentes et des numéros.

Club :

Téléphone :.....Courriel :

Responsable accompagnateur :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Candidats :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :

Nom :.....Prénom :.....

Numéro de licence :

Email :



Fiche d'inscription au Championnat de Ligue d'Esclime Artistique -2/2- 10 mai 2014

Date limite de réception du document : jeudi 27 avril 2014

Époque dans laquelle se présente le(s) candidat(s) :

Médiévale/Antiquité Grand Siècle Intemporel / Fantastique

Nombre de numéros présentés :

1 2 3 4

Catégorie dans laquelle se présente le candidat :

Solo Duo Troupe Ensemble

Avez vous une bande son ? OUI NON

Avez-vous une conduite lumière ? OUI NON

Merci de remplir les fiches de déclaration de vos textes et musiques pour la SACD (<http://www.sacd.fr/>) et la SACEM (<http://www.sacem.fr/>)

Avez-vous un décor ? OUI NON

Est-il volumineux ? OUI NON

Si oui, précisez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

